



Association ARAS
Par son Président
M. Jean-Paul Schroeter
Case postale 43
1951 Sion

Notre réf. NM/ma

Votre réf.

Date Sion, le 10 décembre 2012

Monsieur le Président,

Votre écrit du 3 courant, relatif au planning 2013 de la Base aérienne de Sion, m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. Par la présente, je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Les autorités cantonales et celles de la ville de Sion interviennent régulièrement auprès des instances fédérales compétentes ; elles l'ont fait encore ces derniers mois. Le Conseil d'Etat a transmis au Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) l'étude menée par l'EPFL et son avis sur ses conclusions. Nous attendons désormais de la part de Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer une prise de position officielle sur ce dossier.

Nous faisons nôtres les propos du Chef des Forces aériennes, à savoir que deux dossiers importants, soit le concept de stationnement et le développement de l'Armée, sont en cours d'élaboration et auront inévitablement une influence sur l'organisation de l'Armée et les infrastructures militaires dans toute la Suisse (y compris les bases aériennes). Selon la planification actuelle, le concept de stationnement devrait être présenté dans le courant de l'année 2013. A cette occasion, chaque canton sera invité à prendre position.

Les Forces aériennes (FA) sont attentives et essaient de tenir compte des sollicitations des diverses régions de Suisse autour des aérodromes militaires. Mais il est bien clair qu'elles ne peuvent pas tenir compte de tous les souhaits. Le programme annuel du service de vol des FA est le fruit d'une planification complexe où de nombreux partenaires sont intégrés, et où passablement d'éléments sont à prendre en considération.

Chaque année, les instances cantonales compétentes interviennent sur la planification des vols prévus. Dernièrement, les FA ont tenu compte des soucis du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et déplacé, à notre demande, des services vol durant les examens écrits de maturité et diplôme. Elles ont aussi pris connaissance avec intérêt de la prise de position de Valais Tourisme. Dans ce sens, les FA respectent leur engagement, notamment celui concernant la trêve estivale durant l'été, et continueront de le faire.

De fait, nous ne manquons pas de rappeler, chaque fois que cela est nécessaire, les exigences de nos autorités cantonales ainsi que de réaffirmer le caractère touristique de notre canton et des conditions que cela implique. Nous vous rendons toutefois attentif qu'il ne sera pas possible d'intégrer toutes les manifestations sportives, culturelles et autres dans la planification annuelle des FA. Comme déjà dit, c'est un processus complexe qui doit tenir compte de multiples contraintes.

Le chef de l'Armée l'a en outre rappelé aux autorités cantonales et communales à Martigny, le 29 mai dernier, en précisant que le maintien d'un aérodrome militaire à Sion passe par la possibilité d'y exploiter des avions de combat, et ce avec les nuisances que cela implique. N'oublions pas que si l'aéroport civil peut rester ouvert 365 jours par année, c'est principalement grâce à la présence de l'armée.

Dans ce sens, nous avons pris bonne note de la décision du Grand-Conseil, en session de mai 2012, de refuser par 75 voix contre 26 et 11 abstentions, la résolution urgente de députés intitulée : « L'avenir de Sion et des communes d'AggloSion, c'est maintenant ». Celle-ci demandait, comme la ville de Sion, l'abandon par l'armée des vols de F/A 18 et autres avions de même type, sans toutefois remettre en cause les autres activités militaires de l'aérodrome.

De fait, avant d'entamer de nouveaux pourparlers, le canton souhaite connaître la volonté du DDPS et par-là, l'avenir de la base aérienne militaire de Sion. Dans tous les cas, nous sommes conscients des multiples implications de la présence militaire sur l'aéroport sédunois, les nuisances en particulier, mais aussi, les emplois, les formations, les charges financières, les retombées économiques, l'impact sur les investissements, etc...

Nous vous remercions par avance de votre compréhension. L'ARAS est un partenaire privilégié dans ce dossier et nous ne manquerons pas de vous tenir informé des développements futurs.

Dans cette attente, et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, M. le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

Le Chef de Service



Nicolas MOREN

Copie à : - Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du Conseil d'Etat,
Cheffe du DSSI, Av. de la Gare 39, 1950 Sion

- M. Marcel Maurer, Président de la Municipalité de Sion, 1950 Sion

